



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 356

**Attribution d'une subvention à la Corsica Classic Yachting.
6^{ème} édition de la Corsica Classic.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a eu l'opportunité d'être pour la première fois, ville de départ de la 6^{ème} édition de la Corsica Classic, une régate prestigieuse de yachts de tradition.

Le conseil d'exploitation du port Charles-Ornano, dans sa séance du 29 avril 2015 a donné un accord de principe sur la tenue de cet évènement au départ du port de la Ville.

Le port de plaisance Charles-Ornano a accueilli les 23 et 24 août 2015, trente yachts venus des quatre coins du globe.

Il convient de préciser que dans le cadre d'une opération de lutte contre le cancer du sein, l'étape d'Ajaccio a permis la participation d'un équipage féminin. Parallèlement, l'occasion a été donnée à de jeunes adolescents en réinsertion sociale de régater à bord d'un voilier de tradition.

Ce type d'évènement constitue une vitrine incontestable pour Ajaccio et s'inscrit pleinement dans la politique de la Ville en matière de valorisation d'actions événementielles liées au nautisme et à la plaisance.

La subvention sollicitée par la Corsica Classic Yachting étant déterminée par le nombre total de bateaux participant à la régate (100 €/bateau/jour), son montant a été arrêté le lundi 24 août et s'élève à 6 000 euros. (30 bateaux au départ).

Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2015 de la régie à autonomie financière du port, chapitre 65, article 658.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'attribuer une subvention de 6 000 € à la Corsica Classic Yachting pour la 6^{ème} édition de la régate Corsica Classic,

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'accord de principe du Conseil d'Exploitation du port en date du 29 avril 2015,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2015,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer une subvention de 6 000 € à la Corsica Classic Yachting pour la 6^{ème} édition de la régate Corsica Classic.

AUTORISE

Monsieur le Député - Maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

